



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 14 septembre 2020, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Diane Imonti et Anne-Marie Meyran, et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix, Raymond Martin et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, Marc-André Bergeron est aussi présent.

Assistance : 1 personne

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020
 - 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.5 Présentation des comptes du mois d'août 2020 - Municipalité
 - 1.6 Présentation des comptes du mois d'août 2020 - Pourvoirie et camping
 - 1.7 Démission de l'employée #29, responsable bibliothèque et loisirs
 - 1.8 Autorisation des dépenses :
 - 1.8.1 Déplacement de la cheminée de la patinoire Espace JLP
 - 1.8.2 Renouvellement de l'abonnement à Office 365 pour l'ensemble des postes – Bélanger Électronique
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**
 - 3.1 Travaux de réfection de chaussée du Rang 6 au cours du printemps 2021
 - 3.2 Préparation et affichage des appels d'offres pour réserve de sable et sel – saison hivernale
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 4.1 Déclaration des tonnages résidentiels et des tonnages de matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) 2020
- 5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**
- 6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 Renouvellement des contrats de courtage exclusif – terrains du développement domiciliaire

6.2 Contre-offres pour l'offre d'achat PAG 88299

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Offre d'emploi pour Chargé de projets Culture et Loisirs

7.2 Affichage des mentions obtenues par le Réseau Biblio

8. VARIA

8.1 Limitation de l'assistance et protocole en vigueur pour les questions dans le cadre des séances du conseil

8.2 Changement du conseiller responsable pour le comité des loisirs et le comité de la Pourvoirie et Camping Pimodan

8.3 Projet Promosanté

8.4 Dépôt des documents - dîner du Bloc Québécois

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

.....
1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-09-165 Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 03.

ADOPTÉE

2020-09-166 **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-09-167 **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2020**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 24 août 2020 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2020-09-168 **1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 14 septembre 2020, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du **1^{er} août au 31 août 2020, au montant total de 6 809,73 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2020-09-169

1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2020 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'août 2020 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
61 488,14 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
23 497,73 \$.

ADOPTÉE

2020-09-170

1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2020 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'août 2020 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
3 506.90 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
7 513.00 \$.

ADOPTÉE

2020-09-171

1.7 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE #29, RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE ET LOISIRS

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'entériner la démission de l'employé #29, responsable bibliothèque et loisirs, envoyée au conseil municipal de Kiamika par courrier le 14 septembre 2020.

ADOPTÉE

2020-09-172

1.8.1 DÉPLACEMENT DE LA CHEMINÉE DE LA PATINOIRE - ESPACE JLP

CONSIDÉRANT QU'une importante infiltration d'eau est présente à l'endroit de la cheminée du chalet de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE des réparations importantes sont nécessaires pour éviter que les infiltrations surviennent l'année prochaine ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'installation doit être réalisée par des compagnies qualifiées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à la réparation et au déplacement de la cheminée du chalet de la patinoire. Les travaux seront réalisés par Espace JLP au coût de 7 513.00\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

2020-09-173

1.8.2 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT À OFFICE 365 POUR L'ENSEMBLE DES POSTES – BÉLANGER ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler son abonnement à office 365 sur une base annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de Bélanger Électronique inc. et de procéder au renouvellement des douze abonnements à Office 365 au coût de 82.99\$ par abonnement plus les frais d'installation.

ADOPTÉE

2020-09-174

3.1 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU RANG 6 AU COURS DU PRINTEMPS 2021

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de chaussée sont nécessaires à certains endroits sur le Rang 6 ;

CONSIDÉRANT QUE le temps et le budget prévu pour les travaux de l'année 2020 ne permettent pas la réalisation de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder aux travaux de réfection de la chaussée du Rang 6 au cours du printemps 2021.

ADOPTÉE

2020-09-175

3.2 PRÉPARATION ET AFFICHAGE DES APPELS D'OFFRES POUR LA RÉSERVE DE SABLE ET SEL - SAISON HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue le déglçage et le déneigement des chemins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports du Québec pour effectuer le déglçage et le déneigement d'une portion de la route 311 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika devra s'approvisionner en sable et sel de déglçage pour la saison hivernale de 2020-2021 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à un appel d'offre afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture de sable et de sel de déglçage pour la saison hivernale de 2020-2021.

ADOPTÉE

2020-09-176

4.1 DÉCLARATION DES TONNAGES RÉSIDENTIELS ET DES TONNAGES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET INSTITUTIONNELLES (ICI) 2020

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la déclaration des tonnages - Redistribution 2020, des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

TONNAGE RÉSIDENTIEL POUR LA REDISTRIBUTION :

- LET de la RID de la Lièvre 213.30 t
- Total des matières déclarées 213.30 t
- Élimination par personne 269,66 kg/hab.

TONNAGE ICI POUR LA REDISTRIBUTION :

- Total des matières ICI 56,68 t
- Élimination par personne 71,66 kg/hab.

ADOPTÉE

2020-09-177

6.1 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE COURTAGE EXCLUSIF – TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Il est proposé par Diane Imonti, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que Monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Kiamika le renouvellement des contrats de courtage exclusifs pour le terme d'une année, avec la courtière immobilière, Julie St-Jean des Immeubles Diane Pilon inc. pour la vente des terrains suivants situés sur le chemin Albert-Diotte, les lots :

6 105 082, 6 105 083, 6 105 085, 6 105 086, 6 105 087, 6 105 088, 6 105 091, 6 105 092, 6 105 093, 6 105 094, 6 105 098, 6 105 099 cadastres du Québec;

La commission pour chacun des contrats de courtage octroyés à Madame Julie St-Jean, des Immeubles Diane Pilon inc., est de 500\$, plus taxes fédérale et provinciale.

ADOPTÉE

2020-09-178

6.2 CONTRE-OFFRE POUR L'OFFRE D'ACHAT PAG 88299

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié le mandat à la firme de courtage immobilier, Les Immeubles Diane Pilon inc., la vente des terrains situés sur le chemin Albert-Diotte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour l'ensemble des terrains du développement sur le chemin Albert-Diotte;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat numéro PAG 88299 est au montant de 85 000\$ plus taxes applicables ainsi que les frais notariés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la présente offre et de proposer la contre-offre qui suit :

Que la municipalité de Kiamika PROPOSE une contre-offre à l'offre d'achat numéro PAG 88299 déposée par la courtière immobilière Julie St-Jean, des

Immeubles Diane Pilon inc., pour l'ensemble des terrains du développement Albert-Diotte, au montant de 225 666,46\$ plus les taxes applicables et les frais notariés.

ADOPTÉE

2020-09-179

7.1 OFFRE D'EMPLOI POUR CHARGÉ DE PROJETS CULTURE ET LOISIRS

CONSIDÉRANT la démission de l'employé #29, responsable bibliothèque et loisirs ;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité pour la planification, programmation, coordination et de la promotion de l'ensemble des activités culturelles et de loisirs de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents, d'afficher un appel de candidature pour le poste de chargé de projet culture et loisirs.

ADOPTÉE

7.2 AFFICHAGE DES MENTIONS OBTENUES PAR LE RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE le réseau BIBLIO des Laurentides souscrit à un programme qui vise à reconnaître, sur une base objective et durable les efforts d'investissement en matière de bibliothèque publique de chaque municipalité membre d'un Réseau BIBLIO participant;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de la municipalité de Kiamika s'est méritée la plus haute mention du programme, soit excellente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'affichage de la mention à la réception de l'hôtel de ville et à la bibliothèque. Le conseil profite aussi de l'occasion pour féliciter et remercier les acteurs qui ont permis d'obtenir cette mention.

ADOPTÉE

2020-09-180

8.1 LIMITATION DE L'ASSISTANCE ET PROTOCOLE EN VIGUEUR POUR LES QUESTIONS DANS LE CADRE DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'urgence sanitaires sont toujours en vigueur à travers la Province;

CONSIDÉRANT QUE par souci de transparence et afin de permettre l'accès aux citoyens, le conseil municipal désire maintenir les séances du conseil ouvertes au public;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires prescrites par les instances ministérielles doivent être respectées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, de mettre en place les mesures suivantes pour permettre le maintien des séances du conseil ouvertes au public :

- Le port du masque est obligatoire lors des déplacements;

- Étant donné les mesures de distanciations à respecter, un maximum de **6** personnes pourra assister à la séance;
- Afin de favoriser la participation citoyenne, les citoyens voulant participer à la séance du conseil sont invités à envoyer leurs questions au préalable, via courriel ou en déposant un document au bureau municipal. Les questions seront lues par le maire lors de la période de questions. Si plusieurs questions sont identiques, nous recouperons pour ne répondre qu'une seule fois. Pour optimiser le processus, voici les consignes pour les documents à déposer :
 - o Les citoyens doivent s'identifier en indiquant leur nom complet (prénom et nom) et adresse (la question ne sera pas soumise au conseil s'ils ne s'identifient pas correctement);
 - o La question ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux à l'encontre du conseil ou de toute personne;
 - o Il y a un maximum de 3 questions par personne.

ADOPTÉE

2020-09-181

8.2 CHANGEMENT DU CONSEILLER RESPONSABLE POUR LE COMITÉ DES LOISIRS ET LE COMITÉ DE LA POURVOIRIE ET DU CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter que la conseillère 5, madame Anne-Marie Meyran, prenne charge du comité des loisirs et que le conseiller 2, monsieur Michel Villeneuve, prenne charge du comité de la Pourvoirie et du Camping Pimodan.

ADOPTÉE

2020-09-182

8.3 PROJET PROMOSANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika a résolu d'appuyer le projet Promosanté en février 2020 (**RÉSOLUTION 2020-02-041**);

CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec le promoteur, des citoyens et des membres du conseil s'est tenue le 12 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de reconduire l'appui envers le projet Promosanté et de procéder aux actions suivantes :

- Couvrir les frais pour le déménagement des appareils fournis gratuitement de leur site d'entreposage (Ferme-Neuve ou Sainte-Anne-du-Lac) vers la sacristie de l'église de Kiamika ;
- Procéder à l'aménagement de la sacristie pour accueillir les appareils sélectionnés par un comité, qui sera mis en place en temps et lieu.

ADOPTÉE

2020-09-183

8.4 DÉPÔT DES DOCUMENTS – DÎNER DU BLOC QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT QUE le Bloc Québécois a invité les élus municipaux à un dîner avec le chef du Bloc le 26 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère 5, madame Anne-Marie Meyran, a assisté à l'événement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de déposer les documents remis dans le cadre de la rencontre pour consultation.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2020-09-184

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h30.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Secr.-trés./directeur général

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire